



## FOIRE AUX QUESTIONS RELATIVE AUX SUBVENTIONS DE RECHERCHE À EFFET CATALYSEUR

Dernière révision : juillet 2026

1. LES SUBVENTIONS DE RECHERCHE À EFFET CATALYSEUR SONT-ELLES LIMITÉES À UN DOMAINE DE LA RECHERCHE OU À UN TYPE DE TRAVAUX DE RECHERCHE EN PARTICULIER? ..... 2
2. QUELS TYPES DE PROJET DE RECHERCHE SONT LES PLUS APPROPRIÉS POUR CE PROGRAMME? .... 2
3. LE 1 OCTOBRE CORRESPOND-IL À LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES? ..... 2
4. LE CHERCHEUR PRINCIPAL DOIT-IL ÊTRE TITULAIRE D'UN POSTE DE PROFESSEUR? ..... 2
5. LE COCANDIDAT DOIT-IL ÊTRE TITULAIRE D'UN POSTE DE PROFESSEUR? ..... 3
6. COMBIEN DE CHERCHEURS ET DE COCHERCHEURS PRINCIPAUX PEUVENT FIGURER SUR UNE SEULE ET MÊME DEMANDE? ..... 3
7. LES COCANDIDATS ET COLLABORATEURS DE L'ÉTRANGER SONT-ILS ADMIS? ..... 3
8. QUELLES SONT LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL ADMISSIBLES?..... 3
9. L'ORGANISME SPC A-T-IL FIXÉ UN BUDGET OU UNE DURÉE DE FINANCEMENT MAXIMAUX POUR CE TYPE DE SUBVENTION? ..... 4
10. LES FRAIS DE DÉPLACEMENT PEUVENT-ILS ÊTRE COMPRIS DANS LE BUDGET? ..... 4
11. QUEL FORMAT DE CV DOIT-ON UTILISER?..... 4
12. L'ORGANISME SPC EXIGE-T-IL LES SIGNATURES DES DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT DE TOUS LES COCANDIDATS OU UNIQUEMENT CELLE DU DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU CHERCHEUR PRINCIPAL?..... 4
13. J'AI SOUMIS PAR LE PASSÉ UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE RECHERCHE À EFFET CATALYSEUR QUI N'A PAS ÉTÉ ACCEPTÉE. PUIS-JE LA RESOUMETTRE CETTE ANNÉE? ..... 4
14. COMBIEN DE SUBVENTIONS DE L'ORGANISME SPC PEUT-ON DÉTENIR?..... 5
15. COMBIEN DE DEMANDES PEUT-ON SOUMETTRE DANS LE CADRE DU CONCOURS DE SUBVENTIONS À EFFET CATALYSEUR? ..... 5

**1. LES SUBVENTIONS DE RECHERCHE À EFFET CATALYSEUR SONT-ELLES LIMITÉES À UN DOMAINE DE LA RECHERCHE OU À UN TYPE DE TRAVAUX DE RECHERCHE EN PARTICULIER?**

Non, ces subventions peuvent être attribuées pour des travaux dans n'importe quel domaine de la recherche. Le programme de subventions de recherche à effet catalyseur consiste à attribuer des fonds de démarrage à des chercheurs afin de leur permettre de se pencher sur des sujets de recherche novateurs et de mettre à l'épreuve de nouvelles approches ou de s'aventurer sur des pistes encore inexplorées mais prometteuses dans le domaine de la SP.

**2. QUELS TYPES DE PROJET DE RECHERCHE SONT LES PLUS APPROPRIÉS POUR CE PROGRAMME?**

L'objectif de ce programme est d'offrir à des chercheurs la possibilité de mettre à l'épreuve des idées ou des approches novatrices et audacieuses n'ayant jamais fait l'objet de travaux de recherche en ce qui a trait à la SP ou ayant été peu explorées. Le fait d'expérimenter une idée ou une démarche innovante constitue pour un chercheur l'occasion de recueillir des données préliminaires importantes qui pourraient ouvrir de nouvelles pistes de recherche dans le domaine de la SP et servir de base à de futures demandes de financement en vue d'études de plus grande envergure. Le programme de subventions de recherche à effet catalyseur ne vise pas à financer des projets de recherche reposant déjà sur une quantité considérable de données préliminaires.

**3. LE 1 OCTOBRE CORRESPOND-IL À LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES?**

Oui. Toutes les demandes doivent être soumises d'ici au 1 octobre à 16 h (HE). Le système en ligne rejettera toutes les demandes qui auront été soumises après cette date limite. Tous les documents requis doivent être remplis et soumis avant la date limite. Les documents supplémentaires reçus après la date limite ne seront pas acceptés. Ne seront pas acceptés non plus les documents qui dépassent les limites de mots et de pages prévues ou dont le contenu n'est pas conforme aux directives liées au format des demandes de subvention.

**4. LE CHERCHEUR PRINCIPAL DOIT-IL ÊTRE TITULAIRE D'UN POSTE DE PROFESSEUR?**

Oui, le chercheur principal doit être un chercheur indépendant titulaire d'un poste de professeur au sein d'un établissement universitaire canadien reconnu pour pouvoir soumettre une demande de subvention de recherche à effet catalyseur à SPC. Les mêmes conditions d'admissibilité s'appliquent aux cochercheurs principaux.

## **5. LE COCANDIDAT DOIT-IL ÊTRE TITULAIRE D'UN POSTE DE PROFESSEUR?**

Non, le cocandidat n'a pas l'obligation de détenir un poste de professeur. Toutefois, les cocandidats doivent être de niveau postdoctoral ou supérieur (associé de recherche, membre du personnel enseignant). Un titulaire de bourse de recherche postdoctorale peut être cocandidat, mais il doit être rattaché au même département que le CP (ou CCP).

## **6. COMBIEN DE CHERCHEURS ET DE COCHERCHEURS PRINCIPAUX PEUVENT FIGURER SUR UNE SEULE ET MÊME DEMANDE?**

Il ne peut y avoir qu'un seul chercheur principal par demande de subvention de recherche à effet catalyseur. Aucune limite n'a toutefois été établie quant au nombre de cochercheurs principaux. Le chercheur principal enregistré comme candidat principal est la personne responsable de la supervision des travaux prévus dans le cadre de l'étude proposée. Le cochercheur principal est la personne avec qui le chercheur principal partage la responsabilité de diriger l'étude proposée.

## **7. LES COCANDIDATS ET COLLABORATEURS DE L'ÉTRANGER SONT-ILS ADMIS?**

Les cocandidats doivent détenir un poste à quelque échelon que ce soit au sein d'un département d'une université canadienne (il n'est pas obligatoire, par exemple, qu'ils soient boursiers de recherche postdoctorale). Un titulaire de bourse de recherche postdoctorale peut être cocandidat, mais il doit être rattaché au même département que le CP (ou CCP). Des collaborateurs exerçant au sein d'établissements situés à l'étranger peuvent être recrutés, à la condition toutefois que leur contribution réponde à un besoin impossible à combler au Canada. Tous les collaborateurs sont tenus de fournir une lettre dans laquelle ils doivent préciser les fonctions qu'ils rempliront.

## **8. QUELLES SONT LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL ADMISSIBLES?**

Le salaire de stagiaires de recherche constitue une dépense admissible autorisée par la SPC, et celui-ci doit être établi en fonction des activités requises pour que soit mené à bien le projet de recherche. La contribution de stagiaires de recherche doit être précisée et justifiée dans la demande de subvention. La masse salariale demandée ne doit pas servir à remplacer des salaires ou des portions de salaire déjà pris en charge par l'établissement hôte ou d'autres sources de fonds, y compris par une bourse de personnel stopSP. Les stagiaires de recherche admissibles sont invités à soumettre une demande dans le cadre du programme de bourses de personnel stopSP.

## **9. L'ORGANISME SPC A-T-IL FIXÉ UN BUDGET OU UNE DURÉE DE FINANCEMENT MAXIMAUX POUR CE TYPE DE SUBVENTION?**

Le montant d'une subvention de recherche à effet catalyseur peut atteindre 50 000 \$ CA, pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Pour être admissibles à un financement, les demandes soumises doivent comporter des objectifs de recherche dont l'envergure et le budget sont en harmonie avec le programme de subventions axées sur les découvertes. Si les travaux de recherche sont prévus sur plus de deux ans, les raisons justificatives doivent être fournies dans le plan de recherche. Les subventions de recherche à effet catalyseur ne sont pas renouvelables.

## **10. LES FRAIS DE DÉPLACEMENT PEUVENT-ILS ÊTRE COMPRIS DANS LE BUDGET?**

Les frais de déplacement engagés pour assister à des conférences ne sont pas admissibles. Toutefois, le financement des déplacements nécessités par la poursuite de l'étude proposée sera pris en considération au cas par cas.

## **11. QUEL FORMAT DE CV DOIT-ON UTILISER?**

SPC exige que soit utilisé le modèle de CV fourni dans ProposalCentral pour le CV du chercheur principal et des cochercheurs principaux (s'il y a lieu). Pour en savoir plus sur la manière de présenter un CV suivant le modèle du CV fourni dans ProposalCentral, veuillez [cliquer ici](#).

## **12. L'ORGANISME SPC EXIGE-T-IL LES SIGNATURES DES DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT DE TOUS LES COCANDIDATS OU UNIQUEMENT CELLE DU DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU CHERCHEUR PRINCIPAL?**

Les signatures requises sont celles du directeur de département du chercheur principal et du doyen de la faculté ou du recteur de l'établissement hôte. Pour obtenir plus d'information sur les signatures requises, veuillez consulter le Guide relatif au programme de subventions de recherche à effet catalyseur. Les signatures électroniques sont acceptées.

## **13. J'AI SOUMIS PAR LE PASSÉ UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE RECHERCHE À EFFET CATALYSEUR QUI N'A PAS ÉTÉ ACCEPTÉE. PUIS-JE LA RESOUMETTRE CETTE ANNÉE?**

Selon les règles du concours établies par SPC, il est possible de resoumettre une demande de subvention de recherche à effet catalyseur. Il faut alors y apporter d'importantes modifications qui reflètent les commentaires formulés par les examinateurs et y joindre un document précisant les changements qui ont été apportés en réponse aux critiques des examinateurs lors du concours précédent. Une demande

de subvention de recherche à effet catalyseur peut être soumise deux fois tout au plus (demande initiale et renouvellement de la même demande).

#### **14. COMBIEN DE SUBVENTIONS DE L'ORGANISME SPC PEUT-ON DÉTENIR?**

Un chercheur principal ne peut détenir plus de deux subventions axées sur les découvertes (autrefois appelées subventions de fonctionnement) et une subvention de recherche à effet catalyseur (autrefois appelée subvention de recherche pilote) de SPC à la fois.

#### **15. COMBIEN DE DEMANDES PEUT-ON SOUMETTRE DANS LE CADRE DU CONCOURS DE SUBVENTIONS À EFFET CATALYSEUR?**

Le chercheur principal peut soumettre simultanément une nouvelle demande de subvention de recherche à effet catalyseur et une nouvelle demande de subvention axée sur les découvertes au maximum par concours.

*Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions dans la présente FAQ, veuillez adresser toute question ou demande de renseignements à [ms.grants@mscanada.ca](mailto:ms.grants@mscanada.ca).*